

Satellifacts, 11 février 2022

Collectivités : les subventions pour la création de nouveaux cinémas permises par la loi « 3DS »

La loi « 3DS » relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale a été définitivement adoptée par l'Assemblée nationale puis par le Sénat, mardi 8 et mercredi 9 février.

Elle intègre notamment un article permettant de sécuriser le soutien des communes aux salles de cinéma, en leur permettant d'attribuer des subventions pour la création de nouveaux établissements qui réalisent moins de 7 500 entrées hebdomadaires, ou qui sont labellisés art et essai.

Rappelons qu'en mars 2021, le Conseil d'Etat avait estimé que la

loi relative à l'action des collectivités locales en faveur de la lecture publique et des salles de cinéma - dite loi Saeur -, qui permet

l'attribution de subventions d'investissement ou de fonctionnement pour ces cinémas, ne pouvait pas servir à la création de nouveaux cinémas. Le sénateur Jean-Pierre Sueur (groupe socialiste, écologiste et républicain) avait dans la foulée déposé une proposition de loi pour la faire évoluer (Satellifacts du 6 mai 2021). »